

REPRESENTANTS DE PROXIMITE  
EE PARIS IDF SUD  
Réunion du 24 mai 2022



**Participants :**

- **Pour la Direction,**
  - **Pierre-Jean HARLAUX, Directeur Régional**
  - **Georges FERREIRA, Responsable des Ressources Humaines**

- **Représentants de proximité :**

<b>OS</b>	<b>CDPF</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
<b>CFDT</b>	<b>043258</b>	<b>DIARRA</b>	<b>HAMET MOUSSA</b>
<b>CFDT</b>	<b>043649</b>	<b>BURBAN</b>	<b>BENOIT</b>
<b>CFE CGC</b>	<b>043977</b>	<b>MALHERBE</b>	<b>CHRISTOPHE</b>
<b>CFTC</b>	<b>043966</b>	<b>ALVES</b>	<b>FREDERIC</b>
<b>CFTC</b>		<b>CAVALLO</b>	<b>STEPHANE</b>
<b>CFTC</b>	<b>048664</b>	<b>LIGARIUS</b>	<b>LYDIA</b>
<b>CGT</b>	<b>046593</b>	<b>DIALLO</b>	<b>MAMADOU</b>
<b>CGT</b>	<b>061535</b>	<b>HERVE</b>	<b>ERIC</b>
<b>CGT</b>	<b>006630</b>	<b>TOUAHRI</b>	<b>REDOUANE</b>
<b>SUD HR</b>		<b>DAMAGNEZ</b>	<b>CHRISTIAN</b>

- **Délégués syndicaux :**

<b>OS</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
<b>CFE CGC</b>	<b>AVON</b>	<b>OLIVIER</b>
<b>CFTC</b>	<b>KANE</b>	<b>ALHOUSSEYNOU</b>
<b>CGT</b>	<b>BATNINI</b>	<b>NABIL</b>

### Questions CFDT :

Question n° 1 : Le mercredi 4 mai, la direction du groupe ELIOR publiait sur la messagerie interne les « résultats de l'enquête d'opinion interne 2021 du groupe ELIOR » ; ces résultats sont ceux du GROUPE. Qui a analysé ces résultats ? pouvons nous avoir le détail de « ELIOR ENTREPRISE » ?

**Les résultats ont été analysés par un prestataire mandaté par le Groupe. Le détail des réponses concernant Elior entreprises sera présenté au CSE Central.**

Question n° 2 : L'inflation est à plus de 5% sur une année. Vous allez forcément répercuter ces augmentations lors des révisions de prix. Que se passera t'il si un client refuse cette revalorisation ? allez-vous renégocier certains contrats en perte ?

**Nous sommes effectivement en train de renégocier certains contrats en perte, depuis le début de l'année, en analysant chaque situation au regard de ses caractéristiques propres. Les clients ont bien conscience de la situation et sont globalement à l'écoute de nos demandes. La demande de renégociation peut également passer par des propositions de modification de l'offre afin de diminuer l'impact social sur leurs convives d'une augmentation de prix, sans pour autant diminuer la qualité de la prestation.**

Question n° 3 : Ces prix en hausse de la matière première depuis quelques mois ne correspondent plus du tout aux budgets de l'exercice 2021/2022. Ceux-ci ne pourront être tenus. Allez-vous en tenir compte lors de l'attribution des primes de gestion ?

**Le budget réajusté en forecast reste la cale pour les variables de l'encadrement.**

Question n° 4 : Le 12 avril Frederic Galliath a envoyé à tous les RU le lancement d'un menu unique sur tous les restaurants. Vu les pénuries actuelles et les difficultés d'approvisionnement, les achats et les fournisseurs seront-ils prêts à fournir tous les sites ?

**Le menu est fait sur les connaissances des disponibilités matière. Il est travaillé avec le marketing, le pôle performance et les achats.**

**Un dispositif très complet de veille du marché est en place depuis plusieurs semaines, les réservations de stock (d'où les précommandes) se font quand cela est possible, et les échanges quotidiens avec les opérations nous permettent de minimiser les ruptures et de pouvoir anticiper les manques conjoncturels de certaines denrées.**

Question n° 5 : Pouvons-nous avoir une liste à jours des restaurants ?

(Sites fermés provisoirement, changements de RU)

**Nous avons déjà répondu à cette question au cours de la présente séance.**

Question n° 6 : Quelle est la différence entre un départ à la retraite et une mise à la retraite ?

**Dans le cas d'un départ volontaire à la retraite, c'est le salarié qui prend l'initiative de la cessation de son contrat de travail, tandis que la mise à la retraite intervient à l'initiative de l'employeur lorsque le salarié a atteint un âge lui permettant de bénéficier automatiquement d'une retraite à taux plein (entre 65 et 69 ans l'employeur doit obtenir l'accord du salarié) et à partir de 70 ans l'employeur peut mettre d'office le salarié à la retraite sans que ce dernier ne s'y oppose.**

Question n° 7 : Combien de RS sont véhiculés sur votre DR et combien ont une voiture de fonction ?

**Tous les RS sont véhiculés sur cette direction régionale.**

Question n° 8 : A date quelle est l'activité sur votre DR ? (CA, Fréquentation)

**Nous avons déjà répondu à cette question au cours de la présente séance.**

Question n° 9 : Combien de plans de prévention réalisés sur le mois d'avril (nom des sites) ? Ou sont prévus les prochains plans de prévention sur votre DR ?

**Il n'y a pas eu de renouvellement de plan de prévention ce mois-ci. Pour l'instant, nous n'avons pas la visibilité des plans de prévention à faire mais les demandes doivent être adressées au secrétaire du CSSCT IDF.**

Question n° 10 : Combien de départs sur votre DR : retraite, démissions, licenciements fautes graves ?

**Cette question ne relève pas de cette instance.**

Question n° 11 : Le port du masque n'est plus obligatoire dans les transports. La direction Elior va-t-elle arrêter le port du masque ?

**Nous avons déjà répondu à la question précédemment.**

Question n° 12 : Combien de salariés en détachement sur les autres filiales du groupe ELIOR ?

**Cette question ne relève pas de cette instance.**

Question n° 13 : Combien de salariés en APLD depuis début avril en ETP ?

**Nous avons déjà répondu à la question précédemment.**

Question n° 14 : Combien de salariés en vacataire ? en intérim ?

**Cette question ne relève pas de cette instance.**

Question n° 15 : Combien de salariés ont fait une formation, ne serait-ce qu'une journée au lieu d'être mis en APLD ? quels étaient les thèmes ?

**Nous avons demandé cette extraction et sommes dans l'attente d'un retour du service formation.**

Question n° 16 : Y a-t-il des RS en APLD ?

**Non, aucun RS n'est pointé en APLD sur la Direction Régionale.**

Question n° 17 : Pourquoi sur le site ELIOR les offres d'emploi pour les RU ne mentionnent pas les salaires ?

**Ce n'est pas une information obligatoire dans la diffusion de l'offre.**

Question n° 18 : Envisagez-vous d'installer des Food trucks pour 2022, et sur quels sites ? Ou sont les Food trucks existants ?

**Non, pas pour l'instant.**

Question n° 19 : point sur les sites de carrefour : bois bruard, postes à pourvoir (chef de cuisine, second : qu'en est-il ? pourquoi autant d'extra ou vacataire ou intérim à la brasserie ? Quand aura lieu l'appel d'offre du site ?

**Nous avons déjà évoqué la situation de Carrefour Bois Briard au cours de la présente séance.**

Question n° 20 : ACMS : Les visites de reprises doivent-elles être faites le jour de la reprise ? Après le jour de la reprise ? Avant la reprise ? Les visites de reprises ne sont pas toujours à jour.

**Nous avons déjà répondu à cette question au cours de la présente séance.**

**La visite médicale de reprise doit avoir lieu dans les 8 jours calendaires à compter de la reprise du travail du salarié. Seul le médecin du travail est compétent pour faire passer une visite médicale de reprise, après demande de RDV du Responsable d'unité .**

Question n° 21 : Les délais d'ELIS pour avoir sa tenue sur un nouveau site d'affectation est de 3 semaines minimum ; le salarié peut-il obtenir la prime de blanchissage (même au prorata temporis) en attendant de réceptionner sa nouvelle tenue ?

**Nous vous remercions de nous remonter les cas en question.**

Question n° 22 : Quel est le nombre d'apprentis et stagiaires sur votre DR ? Qui fait leurs pointages ? Qui leur fourni leur tenue ? blanchissage ?

**11 alternants + 2 stagiaires et bientôt 3 apprenants**

**En ce qui concerne le sujet des pointages et de tenue, c'est le responsable d'unité qui est compétent.**

Question n° 23 : Combien de soldes RTT négatifs au 1er avril sur votre DR ?

**Nous avons déjà répondu à cette question lors de la précédente séance.**

Question n° 24 : Quelles sont les alternatives aux pénuries d'huile, de volaille, de frites, de film plastique ?

**Nous annexons au présent compte rendu la communication réalisée par nos services achats à ce sujet.**

Question n° 25 : Pouvez-vous demander au service formation d'envoyer les convocations sur les restaurants (av.....@elior.com) ? beaucoup de RU reçoivent cette convocation sur leur adresse perso nom.prenom@elior.net ou Fr . Beaucoup de RU ne consultent pas cette boîte mail.

**Les convocations des collaborateurs de statut « employé » sont envoyées sur la boîte mail AV du site.**

**Les convocations des collaborateurs de statut « AM » sont envoyées sur leur messagerie nominative Elior pour des raisons de confidentialité. Pour rappel, elle est directement accessible via le portail Helios. De plus, toutes les convocations sont accessibles par chaque collaborateur dans leur profil personnel de l'Ac@démie dans leur WebMail.**

Question n° 26 : Quel est le code pointage pour les heures de nuits ?

**Sur Pléiades, le code pointage pour les horaires de nuit est : PXNUI.**

**Pas de question N°27**

Question n° 28 : les enfants d'un salarié décédé qui sont couverts par la mutuelle sont-ils radiés d'office ? que se passe t'ils pour eux ?

**Pour les ayants-droit d'un salarié décédé, l'employeur informe la mutuelle qui propose le maintien de ces garanties dans les deux mois suite au décès. Ce contrat début le lendemain de la date de demande pour une durée minimale de 12 mois.**

Question n° 29 : Quel est le montant de la prime de naissance versée par Gras Savoye pour un salarié ayant :

- La mutuelle de base ?

- L'option 1 ?

- Option santé + ?

Quel est le mode d'obtention ?

**Nous avons déjà répondu à cette question lors de la précédente séance.**

Question n° 30 : : Combien de salariés sur votre DR ont demandés à changer de qualification ou de statuts ? combien ont obtenus satisfaction ?

**Cette question ne relève pas de cette instance.**

Question n° 31 : Combien de site font le pont de l'ascension ?

**Cette question ne relève pas de cette instance.**

Question n° 32 : Quelle est l'ancienneté retenue pour la médaille du travail ? ancienneté Elior ou date de reprise marqué sur la feuille de paie ?

**La médaille du travail est délivrée selon l'ancienneté acquise chez un ou plusieurs employeurs, indépendamment de son ancienneté ELIOR.**

**En ce qui concerne la prime dans le cadre de la première remise de la médaille du travail, elle est versée en fonction de l'ancienneté acquise au sein du Groupe ELIOR.**

Question n° 33 : Existe-t-il une « maquette » pour les départs en retraite ? (Maquette explicative ex : Vérification auprès de la CNAV

- 6 mois avant faire telle action .... 3 mois avant .... Le jour du départ ... etc.

Devant l'engorgement actuel des formations « départ en retraite » envisagez-vous d'accroître les formations ?

**La fiche RH relatif au départ en retraite est disponible sur Hélios.**

**Il est possible de solliciter les services RH de la DR pour toute information complémentaire.**

**Enfin, il n'est pas prévu de session de formation supplémentaire**

**« bien préparer sa retraite ».**

## LE DEPART A LA RETRAITE

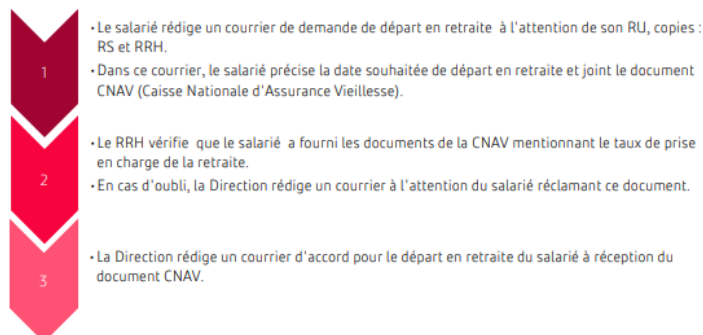
### LA DEFINITION

Le départ en retraite ne constitue pas une démission.

Le salarié doit prévenir de son intention de prendre sa retraite **au plus tard** :

Ancienneté :	< 6 mois	6 mois à 2 ans	> 2 ans
Cadres	3 mois	3 mois	3 mois
Agents de maîtrise	1 mois	1 mois	2 mois
Employés	8 jours	1 mois	1 mois

### LA PROCEDURE



Question n° 33 : À la suite d'un « webinaire » sur le thème de l'inflation, le comex a décidé de fermer les sites en perte nette. Combien avez-vous de sites concernés sur votre DR ?

**Le comex a décidé d'étudier de possibles fermetures pour les sites en perte.** Néanmoins, il est nécessaire d'étudier et de mettre en place les actions adéquates avant d'arriver à une telle situation.

A ce jour, il n'y a pas de site concerné par une résiliation à l'initiative d'ELIOR ENTREPRISES.